



Plan « Grand âge et autonomie » : à quand un 5^{ème} risque de protection sociale ?

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a présenté sa feuille de route « Grand âge et autonomie ». Ce plan porte des mesures de court terme pour soutenir les établissements et, dans une moindre mesure, le domicile, dans l'attente d'ouvrir une large concertation pour revoir la manière dont notre société aide les personnes âgées.

Ces mesures sont loin de la mise en place du 5^{ème} risque de protection sociale que le Président de la République avait annoncé envisager pour répondre à l'enjeu du financement de l'aide à l'autonomie. Les fonds annoncés par la Ministre rappellent les fonds appelés « de restructuration ou d'appui », des financements non pérennes et largement insuffisants mis en place par les gouvernements précédents. Les fédérations et associations représentatives de l'aide et des soins à domicile sont toujours en attente d'une vraie réforme du financement de l'aide à l'autonomie, qui puisse répondre – et de manière pérenne – aux enjeux du secteur.

Une seule mesure immédiate du **Plan « Grand âge et autonomie » détaillé par la Ministre** concerne l'aide à domicile. Elle consiste à prévoir un financement de 100 millions d'euros sur 2 ans (2019-2020). Cette somme n'est pas à la hauteur des enjeux du soutien à domicile des personnes âgées. De plus, elle correspond au financement que la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS 2018) a soustrait au secteur du domicile pour le transférer aux établissements. Ainsi, le gouvernement a supprimé de façon permanente 100 millions d'euros pour le domicile en 2018 pour n'en rendre que la moitié sur deux ans.

Les fédérations et associations représentatives de l'aide et des soins à domicile se sont toujours montrées prêtes à participer à tous les travaux et toutes les concertations pour élaborer une nouvelle politique d'accompagnement des personnes âgées. Elles alertent cependant le gouvernement sur l'urgence à mettre en œuvre une politique résolument ambitieuse afin d'éviter de mettre plus gravement en danger les services à domicile et les personnes accompagnées.

Contacts presse :

- Adessadomicile : David Zeisler - d.zeisler@adessadomicile.org - 01 40 84 68 79
- AD-PA : Pascal Champvert - Romain Gizolme - ad-pa@orange.fr - 01 55 12 17 29
- ADMR : Florent Lebaigue – flebaigue@un.admr.org - 01 44 65 55 42
- FNAAFP/CSF : Stéphane Landreau – slandreau@fnaafp.org – 01 44 89 86 86
- UNA : Manon Daffara – m.daffara@una.fr - 01 49 23 71 54